

ARRETE MUNICIPAL n°79 - 2025

Portant réglementation de la circulation sur le chemin du Four à Chaux- Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande en date du 08/09/2025, formulée par la Société EUROVIA - 25 CHEMIN DE ST PIERRE -07200 AUBENAS représentée par M. Sébastien GRANDOUILLER

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à l'entreprise EUROVIA de réaliser des travaux de décaissement de chaussée et d'une construction d'une chaussée au chemin du Four à Chaux - Commune de Vinezac (Ardèche).

CHEMIN FOUR A CHAUX LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025 AU
VENDREDI 10 OCTOBRE 2025 INCLUS

Article 2 :

L'entreprise EUROVIA se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

L'entreprise EUROVIA est tenu de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- EUROVIA

Fait à Vinezac, le 16/09/2025,

Le Maire,
André LAURENT.


L'Adjoint délégué



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>4.32761328,44.5608606 4.32749526,44.56066567 4.32818727,44.5603446
4.32884173,44.56054336 4.32927625,44.56077651 4.32921724,44.56097526 4.32896512,44.56105171 4.32865398,44.56085678
4.32829456,44.56069242 4.32761328,44.5608606</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(44.560861 4.327613);(44.560666 4.327495);(44.560345 4.328187);(44.560543 4.328842);(44.560777 4.329276);(44.560975 4.329217);
(44.561052 4.328965);(44.560857 4.328654);(44.560692 4.328295);(44.560861 4.327613);
```